



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale, rue
Général Thys n° 27,
le MERCREDI 20 DÉCEMBRE
2023
à 20H00***

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale
2. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 30.11.2023
3. Police – Arrêtés de police – Prise de connaissance
4. Sanctions administratives communales (SAC) – Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial pour les 3 matières SAC (loi SAC, environnement et voirie)
5. Finances - CPAS – Modification budgétaire 02/2023 ordinaire - Approbation
6. Finances – Budget communal 2024 – Rapport du Collège communal - Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
7. Finances - Budget 2024 – Fixation de la dotation à la Zone de Police Basse-Meuse
8. Finances / Budget 2024 – Fixation de la dotation à la Zone de Secours Vesdre-Hoëgne & Plateau (Zone 4)
9. Finances - Taxe communale additionnelle au précompte immobilier - Exercice 2024
10. Finances / Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2024
11. Finances – Délibération générale pour l'application des nouvelles dispositions de la loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30-11-2022) portant sur des dispositions fiscales et financières diverses, et notamment le délai de réclamation en matière de taxes communales - Approbation
12. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) – Démission d'un membre effectif – Prise d'acte
13. Patrimoine communal / Parcelles cadastrées 3^{ème} Division Bombaye, Section A, n° 696A (pie), 697B, 697C, 698 ET 699C –



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :

B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif

Ligne directe :

04/374.74.32

Courriel :

beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra*

à la Maison communale, rue

Général Thys n° 27,

le MERCREDI 20 DÉCEMBRE

2023

à 20H00

ORDRE DU JOUR

Bail emphytéotique entre la Commune de Dalhem et la Régie
Autonome de Dalhem

HUIS CLOS

14. Approbation du procès-verbal de la séance à huis clos du
30.11.2023

15. Communication

16. Personnel communal - Désignations et remplacements -
Ratifications

17. Personnel communal - Réductions des prestations - Ratifications

18. Personnel communal- Désignation d'un agent pour l'exercice de
fonctions supérieures (Agent technique en chef)

Dalhem, le 12 décembre 2023.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

J. LEBEAU



Le Bourgmestre,

A. DEWEZ